



UNION DEPARTEMENTALE VIE ET NATURE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT 04



CAFE DEBAT DU 06 février 2014

La Tarification incitative pour diminuer nos déchets ?

Union Départementale Vie et Nature
France Nature Environnement 04
Udvn-fne-04.fr
Café débat
La redevance incitative

Jeudi 06 février
17h30
Brasserie Les Arcades
4 Avenue des Arcades
Sisteron

Café débat - Sisteron

Compte-rendu du café débat du 06 février 2014

Brasserie des Arcades à Sisteron

Février 2014

UDVN-FNE 04

Centre Desmichels - 1 boulevard martin Bret
04000 DIGNE LES BAINS

Agrément du 19 avril 1978 - n° SIRET : 381 742 360 000 21

Mail : udvn.04@gmail.com

Présents

Etaient présents à la soirée : Amanda Bouard, Mario Chabanon, Stéphane Mollet, Nicolas Uzel, Michel Davin , Michel Jacod, Lucia Maschio, Pauline Sierra et Laetitia Bauer

Contenu

Le café débat de cette soirée s'inscrivait dans l'action qu'UDVN-FNE 04 a impulsée le 2 octobre dernier avec l'atelier territorial, qui a permis de poser les bases d'une réflexion à l'échelle départementale sur la gestion des déchets ménagers dans le département.

Comme pour les précédents cafés débats, nous constatons que peu de personnes « non initiées » sont présentes. Il n'y a que 2 personnes habitantes (Sisteron et Dauphin) qui se joignent à nous.

Nous commençons par la présentation d'un powerpoint qui fait le point sur la tarification incitative (voir PJ) et nous terminons la présentation par un film qui fait le retour d'expérience de la ville de Besançon, un an après que la ville ait mis en place la tarification : (<http://franche-comte.france3.fr/2013/10/22/la-redevance-incitative-besancon-bilan-un-apres-343969.html>).

Les différentes interventions ont tournées autour de 3 sujets principaux : La mise en œuvre efficace, la communication et les possibilités de financement.

1. L'importance d'une mise en œuvre efficace et adaptée

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace, il apparaît important de commencer par instaurer la TI dans des communes de taille moyenne qui pourraient servir d'exemple : Mettre en place la TI sur les grosses communes est sans doute plus difficile dans un premier temps, car elles ont l'impression que ça ne se fait nul part ou alors « pas chez nous ». Les mettre en place sur les petites communes n'aurait sûrement pas un impact suffisant pour pousser d'autres communes à le faire.

Ensuite, sur cette « moyenne commune », il faudrait faire une année « à blanc » pour faire le parallèle entre ce que les habitants ont payé et ce qu'ils auraient payé si la TI avait été mise en place. Le bilan doit être positif (il l'est toujours), pour pouvoir communiquer ensuite dessus et rassurer ainsi les habitants. Si au bout de 6 mois, on arrive à mettre en évidence que 80% des habitants y gagnent, c'est un message très positif.

Afin que la TI ne soit pas une mesure « anti-sociale », il est important de donner la même chance pour tous de diminuer sa production de déchets. Dans ce sens, la possibilité de composter ses déchets est une priorité, car ce sont les déchets qui pèsent le plus lourd. Les personnes ayant un jardin pourront composter facilement, tandis que ceux qui habitent en immeubles collectifs n'ont pas la possibilité de le faire. Plusieurs idées sont proposées : Que chaque commune ouvre un centre de compostage collectif, entretenu par un employé communal. Cette action pourrait être faite en parallèle avec la mise en place de jardins partagés. Ces jardins sont des lieux privilégiés de sensibilisation et de prévention des déchets. De plus, ils sont créateurs d'emploi, ils créent du lien social et ont l'avantage d'apporter une plus-value directe au compostage, par la réutilisation du compost dans le jardin.

Si, malgré les mesures mises en place, certains ménages se retrouvent en difficulté pour payer leur facture « déchets », il faudra mettre en place des solutions alternatives, adaptées au cas par cas pour trouver des solutions adéquates.

Il serait peut-être opportun à ce sujet que chaque habitant des communes demandent la création de jardins partagés à leur mairie.

Enfin, il faut penser au cas particulier des résidences secondaires. Pour ces personnes qui viennent par intermittence, il serait difficile d'avoir un système uniquement « à la levée ». Ainsi, au lieu d'avoir des bacs particuliers, vaudrait-il mieux envisager des points d'apports volontaires.

2. La communication « tous publics »

- *La méthode de communication :*

Si l'on prend l'exemple du tri, on s'aperçoit que les gens trient mal, parce qu'ils ne savent pas forcément comment trier. L'information doit passer par d'autres biais, tels que le « porte à porte ». Avec ce système, on peut toucher 95% de la population et il faut espérer que le bouche à oreille entre voisins face le reste. Sur une commune où cela a été pratiqué, le tri était à l'époque meilleur que maintenant. C'est une méthode qui a fait ses preuves.

La sensibilisation dans les écoles est actuellement insuffisante et il faut encore la développer, revenir chaque année et suivre les actions. En ce qui concerne les collectivités, il serait bon également de sensibiliser les maires et les établissements, car les volumes jetés sont très importants. Certains seraient plus faciles à sensibiliser, comme les campings, car cela est bon également pour leur image de marque. De plus, cela permettrait de toucher l'établissement, ainsi que le public qui le fréquente. L'action est déjà développée dans le bassin dignois, mais il faut arriver à démultiplier ces expériences.

La notion de suivi des actions est récurrente, elle montre l'importance de messages régulièrement délivrés pour pouvoir avoir un impact conséquent.

Le fait de commencer l'action dans une commune moyenne « modèle » permettrait de renvoyer aux communes alentours un message positif sur la réussite de la TI. De plus, cette période d'essai est l'opportunité de travailler pour des documents de communication efficaces, de les tester et de les améliorer le cas échéant.

- *Les messages à porter :*

Le risque de décharges sauvages : Si on prend l'exemple de ce qu'il se passe sur une commune voisine de Manosque, des bacs semis-enterrés ont été mis en place. Ces bacs posent problème car les sacs qu'on y dépose doivent être inférieurs à 50l. Du coup, c'est bien la preuve que les habitants n'ont pas été assez informés. Et quand ils ne peuvent pas déposer leurs sacs, ils les laissent à côté des bennes.

C'est également ce qu'il risque de se passer avec la TI. Bien que les expériences existantes montrent que, s'il y a une recrudescence de décharges sauvages la première année, ce phénomène baisse très rapidement. C'est pourquoi, il faut communiquer et prévenir sur le fait que cela existe, pour montrer que c'est un facteur qui est bien pris en compte. Par contre, les expériences montrent que si ce constat est fait la première et/ou la deuxième année, il y a un rééquilibrage sain qui se fait et ces décharges sauvages finissent par disparaître.

La tarification incitative pour faire faire des économies à la commune et à ses habitants : La première réaction quand on parle de TI, c'est la peur de devoir payer ses déchets plus cher qu'actuellement. Ce discours est, dans la plupart des cas, faux. Pourtant, l'argent est le « moteur » de l'action : en faisant payer avec une part incitative, on responsabilise les personnes sur leur quantité ou volume de déchets produit par foyer. Par contre, il faut mettre en évidence les économies que la commune et les citoyens feront en passant à la TI. Ainsi, la communication doit elle afficher l'objectif de faire économiser tant d'argent à la commune (rapporté par habitant), expliquer ce que les déchets coûtent actuellement à la commune et expliquer ce qu'on peut espérer gagner. C'est ainsi que l'on peut entrer dans un « cercle positif ».

Les déchets sont sources de revenus : Lorsqu'ils sont correctement triés, les déchets sont revendus aux entreprises qui peuvent les réutiliser. Le déchet devient donc une matière première et une source de revenus.

3. Le financement

Il est clair que le passage à la TI demande un équipement particulier, de la communication, du personnel formé,... Le financement peut donc paraître difficile à obtenir. Cependant, il existe des aides conséquentes qui font que le

coût financier pour les communes peut-être efficacement réduit : L'ADEME, en premier lieu, finance une grande partie de l'étude préalable à la mise en place de la TI. Ensuite, il existe des subventions publiques qui peuvent être sollicitées facilement.

Par exemple, le conseil général finance jusqu'à 50% les stations d'épuration. On pourrait envisager des mesures similaires pour la TI. Le prochain PDEDMA (Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés) doit se faire dans les années à venir. Il faudra alors être force de proposition pour que de telles mesures soient proposées. Il faut signaler que le précédent PDEDMA ne mentionnait aucunement la TI.

Enfin, il faut souligner que s'il n'y a pas de subventions, peu ou pas de communes passeront à la TI.

4. Autres points :

D'autres actions pourraient être mises en place, telles que des opérations « coups de poing » dans les magasins (grandes surfaces) pour faire remonter le problème du suremballage auprès des industriels.

La consommation par internet pose également problème car elle est génératrice d'un grand nombre de cartons dont on ne sait pas quoi faire.